



MARS
2026—n°267

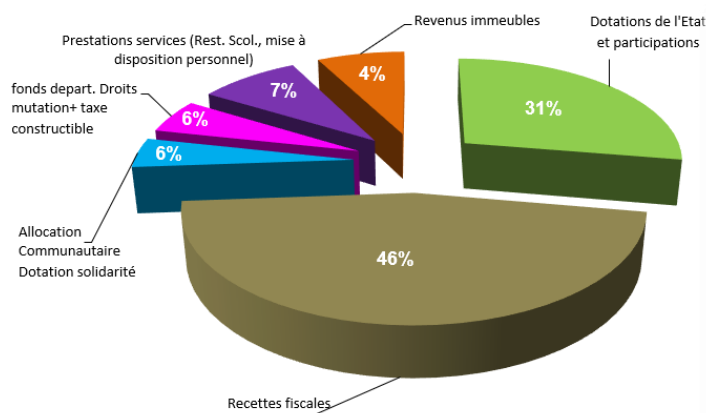
l'actualité landaise

bulletin d'information des Landes-Genusson

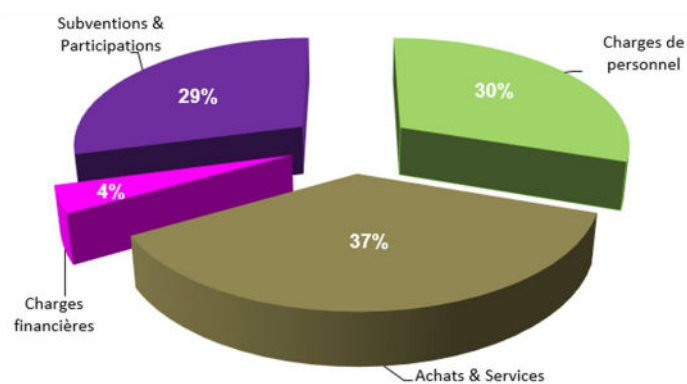
BUDGET 2025-2026

1/ BUDGET PRINCIPAL 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 :
= 2 121 774,07€*



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 :
=1 350 059,00€*



*hors recettes ou dépenses exceptionnelles

Ainsi, pour l'année 2025, ce budget génère une capacité d'autofinancement brut (CAF) de 763 000€, permettant ainsi de financer une partie de nos investissements par nos propres ressources.

2/ BUDGET PRINCIPAL 2026

Fonctionnement

Le montant des recettes prévisionnelles est de 2 030 100€ et le montant des dépenses prévisionnelles est de 1 170 100€ :

- Une augmentation importante des charges patronales avec l'augmentation des cotisations d'assurance maladie
- La baisse régulière puis la suppression attendue du Fonds Péréquation Intercommunal Communautaire. Ce fond est lié au revenu moyen des habitants de la commune par rapport à la moyenne nationale.

Ainsi, une augmentation des taux (+2%) a été voté afin de compenser en partie cette diminution et perte à venir. Elle permettra de continuer les investissements indispensables sur la commune.

Investissements réalisés en 2025

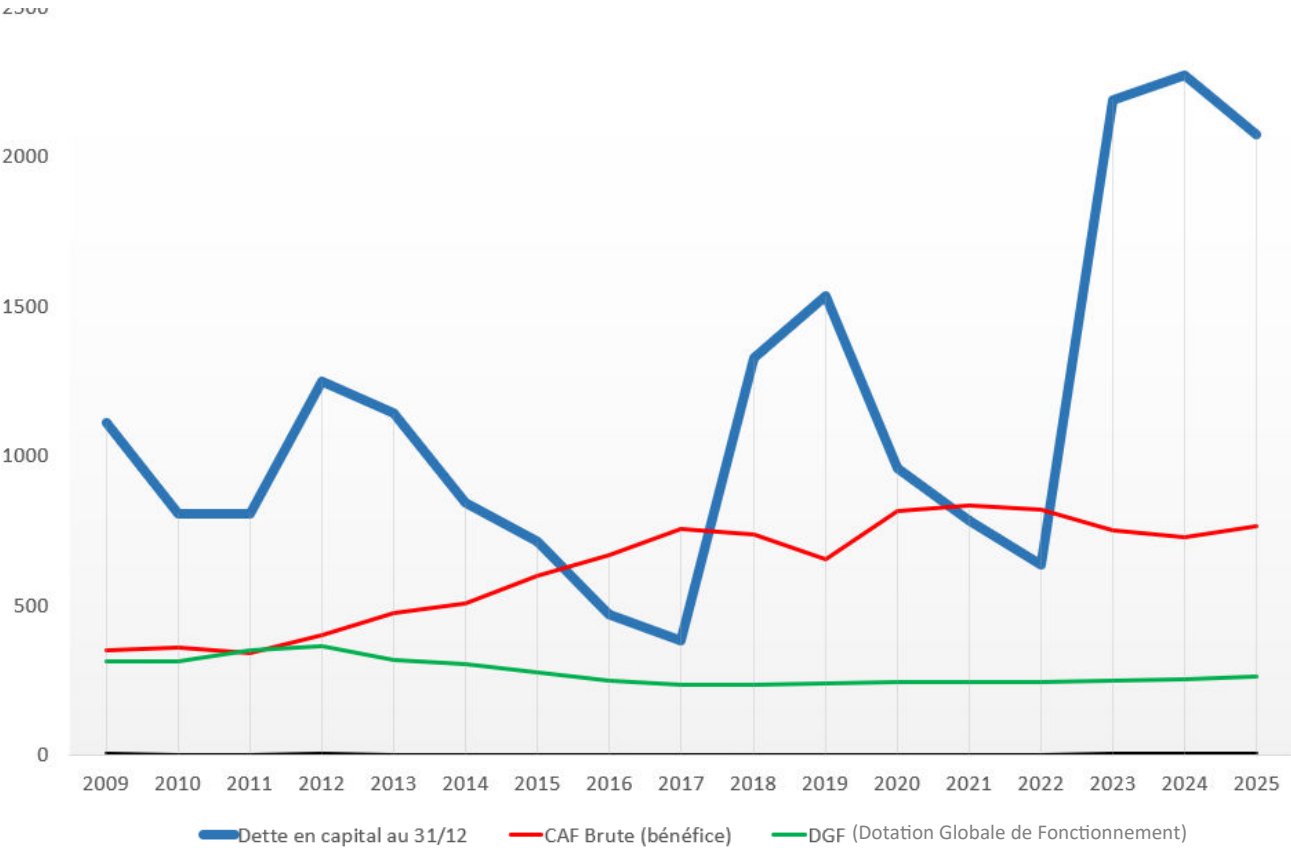
- Restauration et agrandissement du cimetière
- Rue d'Auvergne (Travaux routiers, espaces publics et paysagés)
- Sécurisation de la circulation (Chicanes et écluses)
- Parking (aménagement, agrandissement)
- Entretien du réseau routier

Prévisions en 2026

- Salle Safrane
- Restauration de la chapelle de la Salette
- Embellissement des façades du Sporting et du salon de coiffure
- Projets de la nouvelle équipe municipale

SUIVI DE LA DETTE

	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	31/12/25
NOMBRE D'ANNÉES DE REMBOURSEMENT	2,48	2,38	3,12	2,41	1,66	1,2	0,7	0,5	1,8	2,2	1,17	0,93	0,77	2,91	3,13	2,70
DETTE EN CAPITAL AU 31/12(K€)	805	805	1246	1142	839	713	467	381	1325	1534	957	780	632	2187	2272	2070
CAF BRUTE (BÉNÉFICE) (K€)	359	337	399	473	504	596	667	754	737	651	813	832	816	750	726	763
DGF (K€)	312	349	362	315	303	275	247	232	235	239	243	244	244	246	253	259



EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

- (1, 5) ce que paie un habitant des Landes-Genusson en fonction de sa situation
(4) concerne dorénavant les résidences secondaires
(2) ce que reçoit le département, la Communauté de communes, ...
(3, 4, 5) ce que reçoit la commune
(5) Taxe sur les propriétés non bâties

Années	Taxe d'habitation (4)	Taxe foncière propriétés bâties					Taxe foncière PNB (5)
		Commune (3)	Département (2)	Intercommunalité (2)	Autres (GEMAPI, Taxes spéciales) (2)	Total (1)	
2020	16,65%	17,05%	16,52%	1,00%	0,24%	34,81%	40,11%
2021	16,65%	33,57%	0,00%	1,00%	0,15%	34,72%	40,11%
2022	16,65%	34,07%	0,00%	2,00%	0,45%	36,52%	40,71%
2023	16,65%	34,07%	0,00%	2,00%	0,50%	36,57%	40,71%
2024	16,90%	34,58%	0,00%	2,00%	0,50%	37,08%	41,32%
2025	17,58%	35,96%	0,00%	3,00%	0,50%	39,46%	42,97%
2026	17,93%	36,66%	0,00%	3,00%	0,50%	40,17%	43,83%

SITUATION FINANCIÈRE

Les finances demeurent solides et génèrent une capacité d'autofinancement (CAF) supérieure à à l'année précédente.

Des efforts significatifs ont été entrepris pour maîtriser les charges, notamment celles liées à l'électricité (voir tableau comparatif).

La mutualisation de l'utilisation des salles contribue également à réduire les coûts de fonctionnement.

Patrimoine immobilier et investissements

Notre patrimoine immobilier s'est enrichi au fil des dernières années, permettant de percevoir des revenus locatifs croissants.

Ces acquisitions se répartissent selon deux catégories :

1- Budget principal : acquisitions réalisées sans recours à l'emprunt.

2- Budgets annexes : acquisitions financées par emprunt, concernant trois budgets autofinancés :

- Budget locatif Habitat,
- Budget locatif Commerce,
- Budget locatif Supérette et Station.

Les autres budgets annexes concernent :

- Le cimetière (pour la partie concessions funéraires),
- La Godelinière,
- Les lotissements, qui s'éteignent à l'achèvement des opérations,
- La Maison de Santé, dont les loyers couvrent 50 % de l'investissement, les 50 % restants étant financés par des subventions ou de l'autofinancement.

GRILLE DE LECTURE DE L'ANALYSE FINANCIERE :

Définie à partir des composantes de l'équilibre financier global, l'analyse financière donne une vision dynamique des marges de manœuvre financières et permet d'en maîtriser l'évolution. Elle s'appuie principalement sur les 2 indicateurs suivants :

CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Cette dernière permet de mesurer la solvabilité d'une collectivité en rapportant l'endettement à l'autofinancement brut.

Ce ratio « purement théorique » mesure le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette (2,70 an pour Les Landes-Genusson).

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

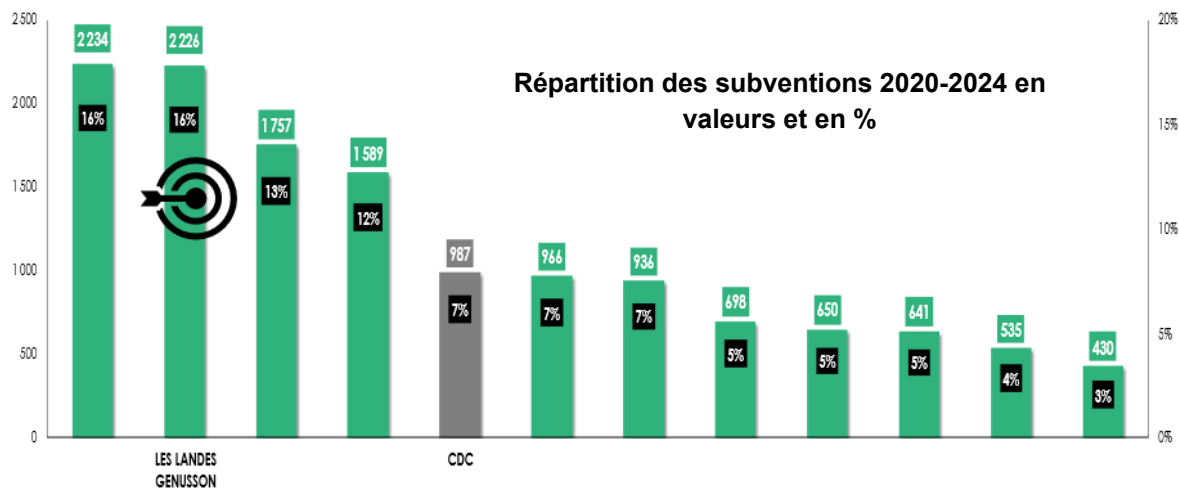


La CAF Brute est égale à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

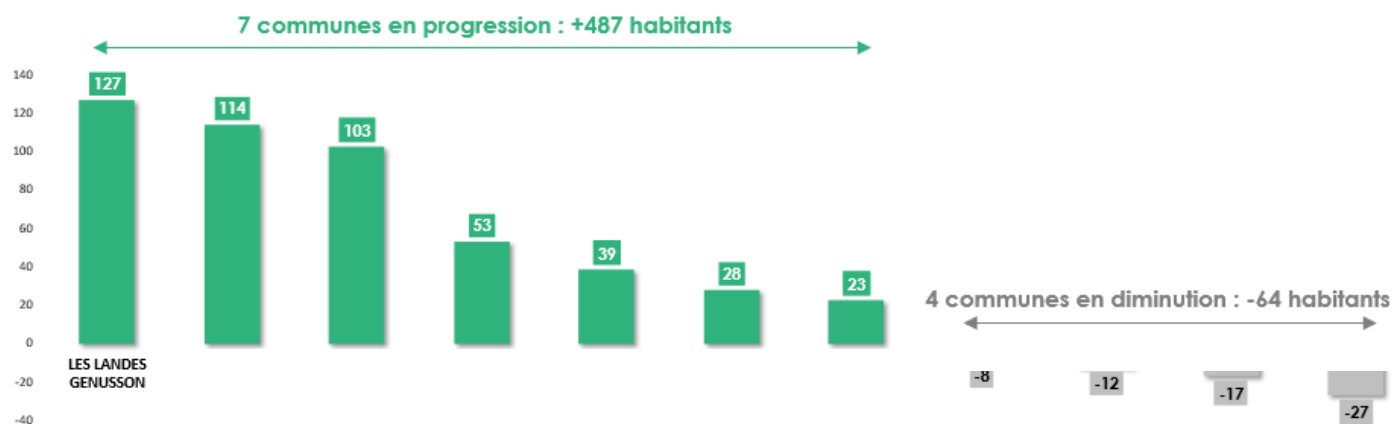
Elle reflète les capacités à rembourser la dette sans recourir à des ressources exceptionnelles et à autofinancer les investissements.

NIVEAU D'ALERTE : 10

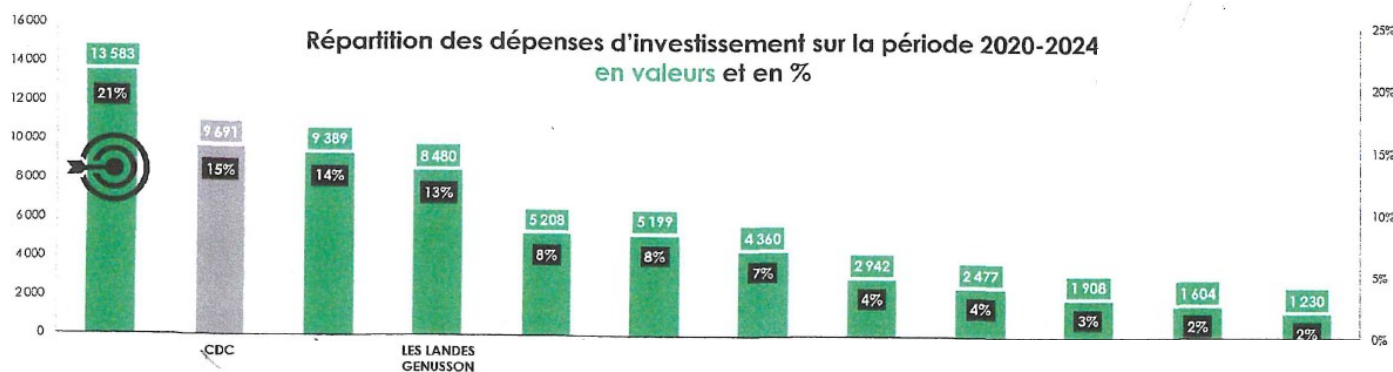
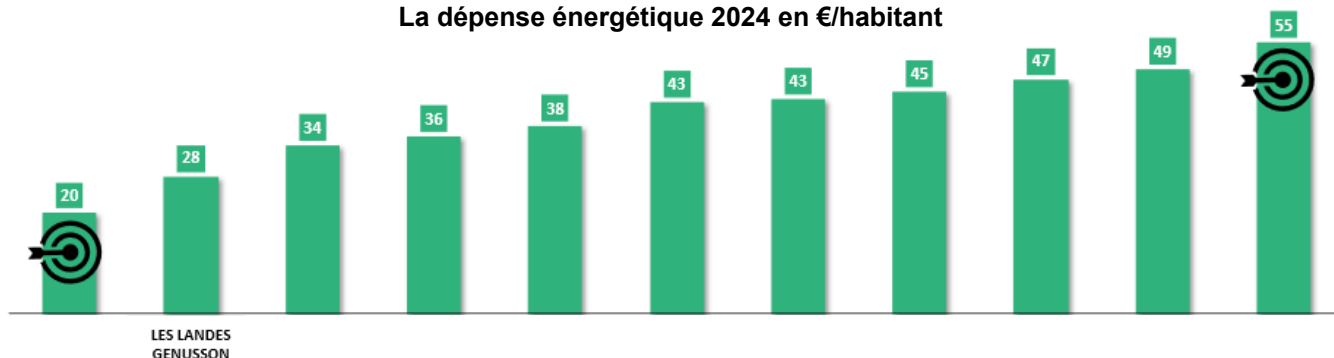
Quelques chiffres comparatifs par rapport aux Communes de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne



La Population de la Communauté de communes du Pays de Mortagne : évolution globale sur la période 2020-2024



Les dépenses en matière d'énergies : La dépense énergétique 2024 en €/habitant





NOUVELLE ORTHOPHONISTE

Mme Mélodie HERAULT rejoint Mmes BONNET et ROUSSEAU en tant qu'orthophoniste à la maison de santé. Elle vous accueillera à partir du 16 mars 2026, dans le même local que les infirmières. Vous pouvez la contacter au 06 08 03 94 16.



CLASSE 86 – LES LANDES-GENUSSON

Vous êtes né(e) en 1986, domicilié(e) aux Landes-Genusson ou originaire de la commune, nous souhaitons organiser un banquet des 40 ans en 2026 et recenser toutes les personnes intéressées pour y participer. La date retenue est le samedi 7 novembre 2026.

Le lieu ainsi que le montant de la participation seront communiqués ultérieurement, en fonction du nombre de participants.



Si vous êtes partant(e), merci de vous manifester avant le 30 avril 2026 par mail à l'adresse suivante : classe86.leslandes@gmail.com

Merci de préciser dans votre mail :

Votre NOM et Prénom

Votre adresse

Le nombre de personnes présentes (en couple ou seul)

À noter : le banquet sera réservé aux adultes, les enfants ne seront pas conviés.

Message aux parents : si votre enfant est né en 1986, a été scolarisé aux Landes-Genusson et vit aujourd'hui ailleurs, merci de lui transmettre cette information afin qu'il puisse également se manifester par mail s'il est intéressé.

N'hésitez pas à partager largement l'information autour de vous !

BANQUET DES 70 ANS

Afin d'organiser le banquet des conscrites, conscrits nés en 1956 et de n'oublier personne, nous demandons aux nouveaux arrivants et ayant vécu dans notre commune de bien vouloir donner vos coordonnées si vous le souhaitez.

Et c'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir ensuite les invitations détaillées pour le banquet en 2026.

adresse mail : leslandes.conscrits1956@orange.fr

Décès (1)

17 janvier : AUGEREAU Gérard (87 ans)

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE AVEC SIEL BLEU

La Gym Prévention Santé s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'une gymnastique qui puisse s'adapter à leur rythme. Elle ne comporte pas d'exercices violents, trop difficiles ou trop rapides.

On y exerce la fonctionnalité des muscles et des articulations, et la capacité à se mouvoir aisément. De plus, se réunir provoque d'excellentes opportunités pour créer des liens sociaux.

Objectifs :

- Maintenir et développer la fonctionnalité articulaire et musculaire
- Repousser le seuil de fatigue global
- Sensibiliser à l'entretien du capital-santé
- Prévention des chutes et équilibre

Atelier : les vendredis de 9h15 à 10h15 – Salle Indigo

Tarif : 57 € par trimestre + 18 € d'adhésion annuelle

Contacts:

robin.marchand@sielbleu.org

07 57 18 34 73

En savoir plus

www.sielbleu.org



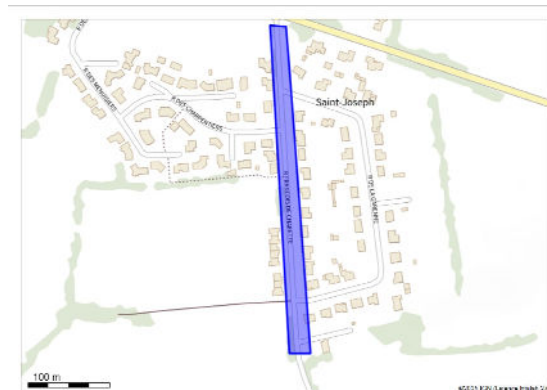
 Horaires de la Mairie		Ouverture de la Mairie Lundi au vendredi de 10h à 12h Permanences téléphoniques 02 51 91 62 77 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
 médiathèque Lundi: 15h-18h30 Mercredi: 10h-12h30 14h30-18h30 Vendredi: 14h30-19h Samedi: 10h-12h30	 agence postale lundi au samedi de 10h à 12h	 pluviométrie Janvier 2026 102 mm année 2026 : 102 mm



INFOS TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue François de Charrette

Ces travaux étaient initialement prévus en mars 2026, sont finalement repoussés à la fin de l'année. Une nouvelle étude du secteur va être réalisée afin de grouper les travaux si besoin.



Premiers travaux du futur Lotissement de La Métairie 2

Cette phase consiste à finaliser l'assainissement. La partie principale sous voirie avait été anticipée pour répondre à la demande de viabilisation du centre de secours.

Les travaux réalisés de terrassement et d'empierrement nous montrent le nouveau profil de voirie reliant la rue Pasteur à la rue des Tilleuls. On y remarque aussi la mise en forme d'un nouveau bassin de rétention avec la pose de l'ouvrage de régulation des eaux pluviales.

Les autres réseaux (eau potable / électricité / fibre) seront mis en place au cours des prochains mois.



Voirie côté rue Pasteur



Future connexion voirie
avec la rue des Tilleuls



Nouveau bassin de rétention

REMERCIEMENTS À MAGALIE GABORIEAU POUR PLUS DE 20 ANNÉES DE DÉVOUEMENT

Après plus de 20 années passées à la tête du Centre de Loisirs Colimaçon, Magalie GABORIEAU tourne aujourd'hui une page importante de sa vie professionnelle.

Depuis son arrivée, elle n'a cessé d'œuvrer pour faire du centre un lieu d'accueil, de partage et de joie pour des centaines d'enfants. Toujours à l'écoute, bienveillante et passionnée, Magalie a su animer une équipe engagée et créer un véritable esprit de famille au sein du centre.

Sous sa direction, de nombreuses générations d'enfants ont grandi, joué, découvert, appris, et gardent aujourd'hui encore de merveilleux souvenirs de leurs vacances ou mercredis passés au centre.

Son professionnalisme, sa créativité et son sens du collectif ont largement contribué à la qualité et à la réputation du centre, devenu au fil des ans un acteur incontournable de la vie locale.

L'ensemble de l'équipe, les familles, les partenaires et la municipalité tiennent à lui exprimer leur plus sincère reconnaissance pour toutes ces années d'investissement et de passion au service des enfants.

Nous lui souhaitons une belle continuation dans ses nouveaux projets, empreints, nous en sommes sûrs, de la même énergie et du même enthousiasme qui l'ont toujours animée.

Merci Magalie pour ces belles années !





ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 15 MARS 2026

Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux, puis ces conseillers élisent le maire. Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2026.

Les conseillers municipaux sont élus, pour un mandat de 6 ans, au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.



REGLES DE SCRUTIN

Le mode de scrutin combine les règles du scrutin majoritaire à 2 tours et celles du scrutin proportionnel.

L'élection peut se limiter à un seul tour en cas de majorité absolue, ou donner lieu à un second tour, auquel cas :

- les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent s'y maintenir
- les candidats d'une liste qui a obtenu plus de 5 %, sans pouvoir se maintenir en tant que tels, peuvent rejoindre une autre liste, ce qui peut amener à modifier l'ordre de présentation des candidats.

Vous votez pour une liste, si des membres de la liste sont rayés ou s'il y a toute trace écrite, votre vote sera nul.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal. Les électeurs sont également appelés à élire les conseillers communautaires qui seront indiqués sur la ou les listes.

PIECE D'IDENTITE

Pour voter, vous devez impérativement prouver votre identité en présentant l'un de ces documents :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

PROCURATION

Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt. Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter : - dans un commissariat de police (où qu'il soit), - ou une gendarmerie (où qu'elle soit), - ou au tribunal dont dépend son domicile - ou au tribunal dont dépend son lieu de travail.

BUREAUX DE VOTE

Aux Landes-Genusson, deux bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h : la Mairie et le Foyer Rural (référez vous à votre carte d'électeur pour connaître votre bureau de vote).

Les élections municipales : votez le 15 mars !



agenda ►

DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEURS
10 MARS	QUART D'HEURE DE LECTURE	MEDIATHEQUE	MEDIATHEQUE
DU 14 AU 28 MARS	THEATRE	SALLE NOTRE DAME	T VERT
15 ET 22 MARS	ELECTIONS MUNICIPALES	MAIRIE—FOYER RURAL	MAIRIE
22 MARS	APRÈS-MIDI DANSE FOLK	LA GODELINIERE	ET VIE DANSE
4 AVRIL	ATELIER ZENTANGLE	MEDIATHEQUE	MEDIATHEQUE
10 AVRIL	MURDER PARTY	MEDIATHEQUE	MEDIATHEQUE
11 ET 12 AVRIL	PECHE A LA TRUITE	LA GODELINIERE	LE VAIRON LANDAIS
RETROUVEZ LE CALENDRIER ANNUEL DES MANIFESTATIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE			



NICO RÉTRO, ATELIER DE VÉHICULES ANCIENS

L'histoire de Nico Rétro commence en 2017 avec l'achat d'une MG A de 1960. Le Véhicule est roulant, et parcourt 1500 Kms sa première année. Après deux pannes, dont une qui laisse la voiture sur le bord de la route, l'heure est venue d'engager une restauration complète. Pendant deux ans, chaque pièce a été minutieusement démontée, nettoyée, réparée ou remplacée. En août 2020, la voiture sort enfin du garage, et reprend la route. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Dès septembre, un atelier aux Landes-Genusson est acquis. Ce local permet de donner une dimension plus ambitieuse à cette passion, et ce sont d'autres voitures qui se succèdent : Jaguar MKII, Honda Civic, Peugeot 205 et 504 coupée, Renault 4L...

Un atelier qui aime les « anglaises », mais pas seulement

En octobre 2024, Nico Rétro ouvre officiellement ses portes au public. L'atelier, entièrement dédié aux véhicules anciens, propose l'ensemble des services associés à ses automobiles. Même si beaucoup de choses sont réalisées sur le site des Landes Génusson, il est impossible de développer une expertise dans tous les métiers. Nico Rétro se charge alors de sélectionner les meilleurs intervenants, et reste un interlocuteur unique pour tous ses clients.

Que vous souhaitiez faire restaurer un véhicule ancien, effectuer des réparations, ou simplement obtenir des conseils pour un achat ou une vente, Nico Rétro se met à votre service.

Journée Portes ouvertes

Après un an et demi d'activité, et plus de 20 véhicules, Nico Rétro organise une journée portes ouvertes. L'occasion pour les visiteurs de découvrir le garage, les projets en cours, et d'échanger avec de nombreux passionnés.

Samedi 14 mars de 9 h à 18 h

21, rue du Poitou, Les Landes-Genusson

Contact : 06 08 66 13 28

contact@nicoretro.fr,

<http://www.nicoretro.fr>.



VENTE À EMPORTER DE L'ÉCOLE ST RAPHAËL

L'OGEC et le Côte à Côte vous propose une délicieuse vente à emporter.

Au menu : un moelleux de porc à la moutarde, accompagné de son riz parfaitement cuisiné.

Un plat généreux, savoureux et réconfortant, idéal pour se faire plaisir sans cuisiner.

Réservation simple et rapide soit sur HelloAsso grâce au QRcode ou avec un bulletin de commande à retrouver directement au restaurant le Côte à Côte.

On compte sur vous !

L'équipe OGEC





LA TROUPE T VERT REMONTE SUR SCÈNE EN MARS !



APRÈS-MIDI DANSE FLOK AVEC ET VIE DANSE



Après-midi de danses folk

Organisé par l'association Et Vie Danse

Le dimanche 22 mars 2026

**Salle de la Loge à la Godelinière
85130 LES LANDES GENUSSON**

De 15 h00 à 18h30

Entrée : 6 €

Petit bal avec Joël Grollier et les musiciens d'Accordance

Goûter offert

Ambiance conviviale

Ouvert à tout public, chevronné ou débutant !

FESTIVAL LES ARTS S'EN MELENT

Le compte à rebours est lancé !

Les 29 et 30 mai 2026, le site de la Godelinière aux Landes-Genusson, vibrera au rythme du Festival ASM, un rendez-vous musical qui promet déjà de marquer les esprits.

Avec une programmation désormais complète, l'événement s'impose comme l'un des temps forts culturels de la région. Pendant deux jours, le public pourra profiter d'une affiche exceptionnelle, mêlant têtes d'affiche reconnues et talents incontournables de la scène actuelle.

Sont notamment attendus :

Matmatah, Soolking, Black M, DJ Bens, Jahneration, Dub Silence, FFF, Inspector Cluzo, Dynamite Shakers et Future Rupture.

Une diversité d'artistes et de styles qui garantit des concerts énergiques, fédérateurs et mémorables.

Au-delà de la musique, le Festival ASM promet une ambiance chaleureuse et festive, dans un cadre verdoyant idéal pour accueillir festivaliers, familles et passionnés de live.

Tout est réuni pour faire de ce week-end un moment de partage, de découverte et de fête.

L'engouement est déjà bien réel et les festivaliers sont déjà au rendez vous.

Les places sont en vente sur le site www.asm-festival.fr

Pass vendredi : 35 euros

Pass samedi : 37 euros

Pass 2 jours : 64 euros

Gratuit pour les moins de 12 ans

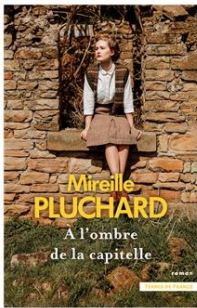
Avec une programmation solide, une atmosphère conviviale et une énergie qui s'annonce débordante, le Festival ASM s'affirme d'ores et déjà comme un événement à ne pas manquer au printemps 2026.

Le succès du Festival tient pour beaucoup aux bénévoles qui nous accompagnent chaque année. Pour cette nouvelle édition, nous avons besoin de VOUS ! En effet, pour garantir le bon déroulement et l'accueil des festivaliers, près de 500 bénévoles seront mobilisés encore cette année (montage, soirées, démontage). Le lien pour s'inscrire et rejoindre notre équipe de bénévole se trouve sur le site internet du festival.





COUP DE CŒUR DE L'ÉQUIPE



A l'ombre de la Capitelle de Mireille Pluchard

Au pays des oliviers près de Sommières, vivent deux familles de mouliniers. Claire, orpheline depuis ses deux ans, vit près de ses grands-parents au Moulin Violas, tandis que Robert, sous l'emprise de sa mère, réside au moulin de l'Orviel. Ces deux foyers pourtant si différents décident d'unir leurs enfants. Mais, l'amour sera-t-il au rendez-vous ? De cette union naît Florian, mais la guerre est déclarée et Robert est fait prisonnier dans une ferme en Allemagne. Claire, de son côté, s'engage dans la Résistance. Après de nombreux tourments, la vie va-t-elle s'apaiser pour ces deux protagonistes ? Vont-ils se retrouver, ou refaire leur vie chacun de leur côté ? Ce roman est passionnant malgré la période difficile au cours de laquelle il se déroule. La fin de l'histoire laisse entrevoir une suite possible.

PROGRAMME DES ANIMATIONS

ATELIER CROCHET/TRICOT

Vendredi 6 mars 2026 et vendredi 3 avril 2026

Le premier vendredi de chaque mois, les tricoteuses crocheteuses qui le souhaitent sont invitées à se retrouver pour un moment de partage et de créations.

Vous pouvez aussi venir pour regarder ou découvrir
GRATUIT - ENTREE LIBRE



QUART D'HEURE DE LECTURE NATIONAL

Mardi 10 mars 2026 à 10h

QUART D'HEURE DE LECTURE NATIONAL

Mardi 10 mars 2026
à 10h à la médiathèque



Gratuit - Entrée libre
Informations : 02 51 63 93 01
mediatheque@leslandesgenusson.fr

La médiathèque vous ouvre exceptionnellement ses portes le mardi 10 mars 2026 à partir de 10h pour une pause lecture gourmande. Venez passer un moment convivial, restez le temps qui vous convient, choisissez ce que vous voulez lire (roman, magazine, BD...) et installez-vous confortablement pour un moment de détente.

L'action « Quart d'heure de lecture national » est initiée par le Centre National du Livre (CNL).
GRATUIT ET OUVERT A TOUS

BEBES LECTEURS

Vendredi 13 mars 2026 à 10h

De 0 à 3 ans + accompagnants
GRATUIT - Entrée libre

ATELIER ZENTANGLE

Samedi 4 avril 2026 à 10h

Venez découvrir et participer à un nouvel atelier créatif Zentangle animé par "Les p'tites mains de Mimi".

Le Zentangle est une discipline qui allie dessin et relaxation. Au cours de cet atelier, chaque participant repartira avec sa création ! Pas besoin de savoir dessiner pour participer !
GRATUIT – Pour adultes et ados.
Sur inscription à la médiathèque à
mediatheque@leslandesgenusson.fr



MURDER PARTY - Jeu d'enquête

Vendredi 10 avril 2026 à 20h



La médiathèque vous embarque dans une soirée immersive où chacun à un rôle à jouer. Préparez-vous à plonger dans une enquête policière pleine de rebondissements avec des indices à analyser et une histoire à démêler. L'aventure sera menée tambour battant par Sharewood Anim', avec les comédiens de la troupe de théâtre T Vert pour pimenter l'histoire.

GRATUIT – Tous publics à partir de 8 ans (mineurs accompagnés d'un adulte). Sur inscription à la médiathèque au 02.51.63.93.01 ou à mediatheque@leslandesgenusson.fr

En avril, la médiathèque mettra à l'honneur le roman policier sous toutes ses formes : roman noir, romans à mystère, suspense et enquêtes en tout genre.

D'autres animations sur cette thématiques seront proposées tout au long du mois d'avril.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Présents :

Mmes BAUDON, BOSSARD, BRETIN, ESENS, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU, POUPLAIN;
MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HILAIRET, MOUILLE, O. ROY, JP ROY, VINET.

Absent excusé :

M. HERLIN représenté par M. VINET

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 12 février 2026

DENOMINATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil de nommer les salles communales. Il a été évoqué lors de séances précédentes, l'intérêt de donner un nom à la salle actuellement dénommée « salle des Boules ».

En effet, cette salle n'est pas seulement utilisée par les boulistes. Elle constitue un lieu central de la vie locale, accueillant divers événements municipaux, culturels et associatifs.

Il est ainsi proposé de lui donner le nom de la salle de « La Salette ».

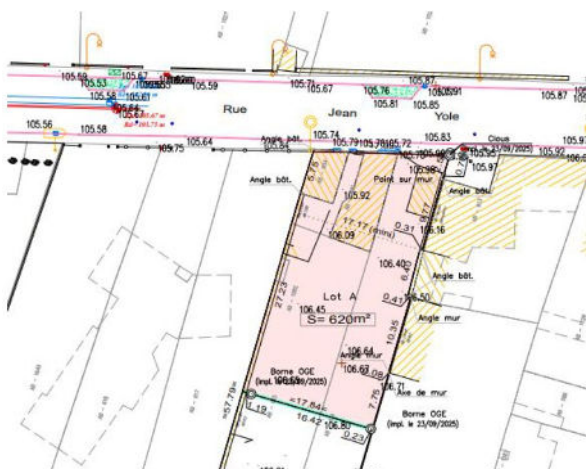
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide de donner le nom de « La Salette » à la salle située au 28 rue du Général de Gaulle aux Landes-Genusson.

CESSION FONCIERE_RUE JEAN YOLE

Monsieur le Maire rappelle que l'installation d'un cabinet de dermatologie, rue Jean Yole, est en discussion depuis plusieurs mois. Mme Estelle Blanchard souhaite installer son cabinet sur notre commune.

Monsieur le Maire précise que plusieurs parcelles ont ainsi fait l'objet d'un redécoupage parcellaire, en vue de cette cession. Ainsi, la nouvelle parcelle regroupe une partie des parcelles AB 614, 615, 654, 1081 & 1082 pour une superficie totale de 620 m².

L'avis du Conseil municipal est sollicité pour la vente portant sur la parcelle en rose sur le plan. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide de fixer les conditions de vente, décide que la nouvelle parcelle aura le numéro 3 de la rue Jean Yole.



FUTUR LOTISSEMENT LES JARDINS_ACQUISITION PARCELLE

VU l'OAP (Orientation d'Aménagement & de Programmation), située au croisement des rues Jean YOLE et de la Vendée au second rideau définie dans le cadre du PLUiH arrêté en date du 15 juillet 2019.

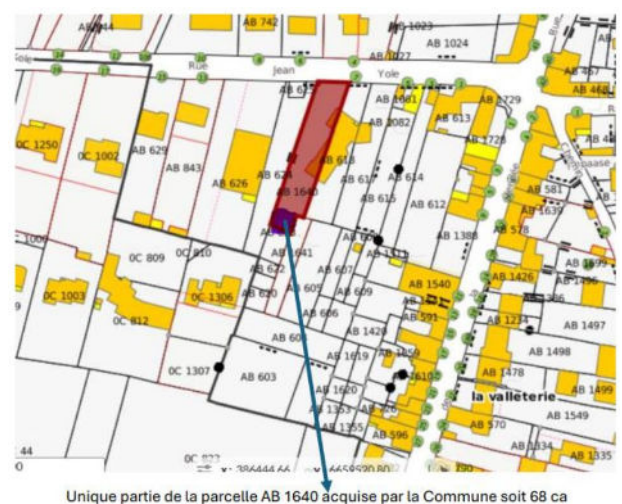
Monsieur le Maire rappelle que la densification dans les zones urbaines, exigée par la réglementation, se traduit par des zones OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). La Commune prévoit la réalisation de futurs lotissements dans ces « dents creuses ».

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a, lors de la séance en date du 04/09/2025, voté en faveur de l'acquisition de plusieurs parcelles en vue de la création du futur lotissement « Les Jardins » (DEL-2025-082).

Depuis, les propriétaires ont donné leur accord pour la vente d'une petite partie de leur parcelle cadastrée AB 1640, classée en zone Auh du PLU. Cette acquisition viendrait compléter le projet actuel du futur lotissement « Les Jardins ».

Il est proposé d'acheter ce bien aux mêmes conditions que celles arrêtées en septembre dernier pour les autres acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, approuve l'acquisition de ladite parcelle aux conditions mentionnées.



Unique partie de la parcelle AB 1640 acquise par la Commune soit 68 ca

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026

Présents :

Mmes BAUDON, BOSSARD, BRETIN, ESENS, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU;

MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, HILAIRET, MOUILLE, O. ROY, JP ROY, VINET.

Absente excusée :

Mme POUPLAIN

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 19 février 2026

DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé Rue D'Anjou, cadastré section A n°1505, 1507, 1365 d'une superficie totale de 1414 m²
- l'immeuble situé 12 rue François de Charrette.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal plusieurs demandes de subventions émanant de diverses associations de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Suivi subventions accordées aux associations - ANNEE 2026	
Nom de l'association	PROPOSITION COMMISSION
A.P.E.L	4 267 €
Amicale donneurs de sang	300 €
Art Zimut	8 500 €
Chambrette Passion Equestre	950 €
Club du temps libre	550 €
Comité des fêtes	2 000 €
Ecole de sport	1 100 €
Espoir Landais (tennis de table)	1 000 €
Esprit Trail Landais (ETL)	800 €
Focale Landaise	400 €
Games Landes	300 €
La Cicadelle	400 €
Sentiers Landais	500 €
St Hubert Landaise	400 €
Tarot Club Landais	500 €
Tennis Entente Bocage	600 €
Le Vairon Landais	1 000 €
VOLLEY	3 000 €
Zik'Usson (école de musique)	4 500 €
Bol de Riz (APEL)	1 000 €
Sous total	32 067 €
Familles Rurales Colimaçon	61 500 €
Sous total Colimaçon	61 500 €
TOTAL GENERAL	93 567 €

SORTIE DU PATRIMOINE DE 2 MODULAIRES : DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES BIENS

Les 2 modulaires affectés à la bibliothèque avant la construction de la médiathèque, sont désormais inutilisés et inutilisables. Ils peuvent donc être désaffectés et déclassés pour être sortis du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide de désaffecter et de déclasser les 2 modulaires pour les sortir du patrimoine communal.

PARTICIPATION COMMUNALE 2026 AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-RAPHAËL

La Convention de forfait communal établie entre la commune des Landes-Genusson et l'école privée de l'école Saint Raphaël précise la définition des conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires pour l'année civile 2026.

En l'absence d'école publique sur son territoire, la commune des Landes-Genusson doit se référer à la fiche relative au coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département, transmise par la Préfecture de Vendée en date du 19 janvier 2026, pour prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide d'allouer la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'École « St -Raphaël » à hauteur de 176 417 € pour l'année civile 2026. et de verser un forfait de 17 €/élève à l'APEL, au titre des sorties scolaires. Une convention sera conclue en ce sens avec l'APEL.

FUTUR LOTISSEMENT DES JARDINS- ACQUISITION PARCELLE AVEC ABRI

Pour rappel, le Conseil a délibéré lors de la séance en date du 4 septembre dernier sur l'achat de parcelles en vue du projet de lotissement LES JARDINS (DEL-2025-082 en date du 04/09/2025). Ainsi, le Conseil a approuvé l'acquisition de plusieurs parcelles à la valeur métrique de 10 €.

Toutefois, il apparaît qu'il convient de compléter cette décision. En effet, l'une des parcelles cadastrée section AB n°608 n'est pas un terrain nu car elle comprend un cabanon installé sur une dalle. Aussi, il est proposé d'ajuster le prix de vente par un surplus à hauteur de 3 043,70€.

Le cabanon et la dalle seront détruites dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement, il est dès lors proposé de dispenser le vendeur de la réalisation des diagnostics préalables à la vente.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, 9 POUR, 0 CONTRE, 7 ABSTENTION

APPROUVE la revalorisation du prix total d'achat de ladite parcelle aux conditions mentionnées dans la délibération (DEL-2025-082 en date du 04/09/2025) par un complément de 3 043,70€.